



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 07 FEVRIER 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/02-01-02

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Absents : 6

Délégations : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi sept février à dix-huit heures et cinquante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le vingt-neuf janvier.

Etaient présents (15) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. JORDAN Daniel, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN

Délégations (08) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Ornella KINDEUR avait donné procuration à Mme Josette JERPAN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU

Était absente excusée (01) : Mme Anny-Claude BRAZIER

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN,

Secrétaire de séance : Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2024/02-01-02
**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION
D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits pour la section d'investissement pour l'exercice 2024.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment l'article L. 1612 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : AUTORISE l'ouverture des crédits en investissements de l'exercice 2024 pour un montant de deux millions neuf cent mille deux cent soixante-sept euros et quatorze centimes (2 900 267, 14 €).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider, et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 ainsi qu'il suit :

OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT EXERCICE 2024			
OPERATION	INTITULE DU CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2023	AUTORISATION EXERCICE 2024
28	EXTENSION ET AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER	1 155 122,93 €	288 780,73 €
34	AMENAGEMENT ANSE MAURICE	31 492,00 €	7 873,00 €
55	TRAVAUX DANS LES ECOLES	245 317,76 €	61 329,44 €
60	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	372 640,80 €	93 160,20 €
71	AIRES DE JEUX DANS LES ECOLES	15 000,00 €	3 750,00 €
77	MANUELS SCOLAIRES	25 000,00 €	6 250,00 €
85	ANNEXE PRESBYTERE	15 000,00 €	3 750,00 €
101	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	167 196,03 €	41 799,01 €
102	AUTRES EQUIPEMENTS ET MATERIELS	196 908,00 €	49 227,00 €
104	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	20 000,00 €	5 000,00 €
107	VOIRIE COMMUNALE	2 509 962,15 €	627 490,54 €
109	ECLAIRAGE PUBLIC	485 748,76 €	121 437,19 €
114	CENTRE GUADELOUPEEN DE LA CULTURE INDIENNE	25 000,00 €	6 250,00 €
115	REHABILITATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES	350 045,00 €	87 511,25 €

118	ZONE AGRO INDUSTRIELLE DE LES MANGLES	372 782,84 €	93 195,71 €
122	TRAVAUX SUR LA MAIRIE DONT ACCESSIBILITE	35 000,00 €	8 750,00 €
123	AQUISITION DE TERRAIN	175 411,00 €	43 852,75 €
128	ACCES ECOLE FELICITE COLINE	27 000,00 €	6 750,00 €
129	TRAVAUX AU CIMETIERE	1 785 561,69 €	446 390,42 €
131	ETUDES DIVERSES DONT PLU, LAGARDE, MOREAU, PORT...	144 174,30 €	36 043,58 €
132	GROSSES REPARATIONS DES SALLES POLYVALENTES	50 000,00 €	12 500,00 €
133	TERRAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS (STADE HALL ...)	457 420,55 €	114 355,14 €
140	MAISON DE L'AGRICULTURE	42 000,00 €	10 500,00 €
141	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	50 000,00 €	12 500,00 €
144	AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP)	50 000,00 €	12 500,00 €
145	AMENAGEMENT PARCS ET JARDINS	60 000,00 €	15 000,00 €
147	GROUPE SCOLAIRE DU BOURG	2 045 194,23 €	511 298,56 €
148	AMENAGEMENT ESPACE PORTUAIRE	375 230,33 €	93 807,58 €
149	ADRESSAGE	100 000,00 €	25 000,00 €
150	EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES	55 501,32 €	13 875,33 €
151	EXTENSION RESEAUX NUMERIQUES	61 358,87 €	15 339,72 €
152	REALISATION ESPACE EKO-CITOYEN DE BAZIN	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		11 601 068,56 €	2 900 267,14 €

Fait et délibéré à Petit-Canal le 7 février 2024
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (15) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. JORDAN Daniel, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN

Les représentés (08) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Ornella KINDEUR avait donné procuration à Mme Josette JERPAN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour expédition conforme

971-219711199-20240207-BMNA2024020102-DE

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024
Publication : 08/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance

Sophie DEBIBAKAS

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1. D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
2. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.